



Vaudreuil-Dorion

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Environnement : la Ville de Vaudreuil-Dorion bonifie ses subventions aux citoyens

Vaudreuil-Dorion, le 11 février 2021 – Soucieuse de la qualité de vie de sa population, la Ville de Vaudreuil-Dorion a mis sur pied deux nouvelles subventions en environnement, soit pour la coupe de frênes privés atteints par l'agrile et l'installation d'un système d'atténuation de la concentration de radon. Cette aide financière sera accordée de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2021.

Agrile du frêne

Dans sa lutte à l'agrile du frêne, la Ville offrait déjà une subvention pour le traitement de cette essence d'arbres à l'aide du TreeAzin®. Cependant, il arrive que les ravages causés par l'insecte soient trop importants et que la coupe du frêne soit nécessaire afin de limiter les dommages qu'il peut occasionner en tombant. Ainsi, la nouvelle subvention offre un remboursement de 50 % des frais de coupe de frênes situés sur les propriétés privées en zone résidentielle, pour un maximum de 400 \$ par adresse par année.

Radon

La concentration de radon dans les bâtiments résidentiels peut être nocive pour la santé. Ce gaz est en effet la deuxième cause de cancer du poumon au Québec. Il est possible, depuis 2019, de se procurer un détecteur de radon au coût modique de 5 \$ à l'hôtel de ville. Ce test permet de connaître la concentration de radon à l'intérieur de sa résidence.

Lorsque les résultats indiquent la présence de plus de 200 Bq/m³ de radon, soit le seuil d'intervention canadien, il est fortement recommandé de procéder à des travaux visant à diminuer la concentration de ce gaz. Ainsi, dans le cadre de la nouvelle subvention environnementale, la Ville prévoit un remboursement de 50 % des frais d'installation d'un système d'atténuation de la concentration du radon, jusqu'à concurrence de 500 \$ par résidence.

Compléments à certaines subventions déjà en place

Des articles ont aussi été ajoutés à la liste admissible des produits du quotidien zéro déchet. Ainsi, dans le contexte que l'on connaît, les masques de protection réutilisables (en tissu) font désormais partie des produits admissibles à un remboursement (50 à 75 % du coût d'achat jusqu'à concurrence de 100 \$). Y ont également été ajoutés les couvre-bols réutilisables.

Dans la catégorie des résidus organiques, les tondeuses manuelles sont maintenant subventionnées au même titre que les lames déchiqueteuses, et ce, afin de promouvoir l'herbicyclage. Cette pratique permet d'apporter de nombreux nutriments au sol, en plus de diminuer la quantité de matières résiduelles produites et orientées vers les sites d'enfouissement.

Enfin, la subvention portant sur l'achat de vélos a été bonifiée par l'ajout d'accessoires visant à augmenter leur capacité de chargement, par exemple les sacs pour bicyclette, remorques et sièges de bébé.

« Le programme de subventions en environnement existe depuis plusieurs années. Il est adapté régulièrement afin de répondre aux différents enjeux environnementaux et aux besoins de notre population. L'an passé, ce sont 463 subventions qui ont été remises, dont 213 seulement pour le volet des vélos », a souligné le maire Guy Pilon.

Les dernières modifications au programme d'aide financière en environnement portent maintenant à 16 le nombre de subventions offertes aux résidents de Vaudreuil-Dorion. Les détails de chacun des volets, incluant les critères d'admissibilités et les documents à fournir, peuvent être consultés sur le site Web de la Ville, dans la section Environnement. Elles sont en vigueur en tout temps, sous réserve des fonds disponibles.